

Le Fort Conseil de Quartier



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 15 juin 2023

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Monsieur Valentin IERG, Adjoint au Maire référent des conseils de quartier
- Monsieur Shamime ATTAR Adjoint au Maire à la mutation de l'espace public,
- Monsieur Djamel HAMANI, Adjoint au Maire référent des conseils de quartier était excusé,
 - Lydie RIVAT Directrice de l'Aménagement du Foncier et de l'Urbanisme,
 - Fabienne CLABAUT, Chargée de mission planification à la Direction de l'Aménagement du Foncier et de l'Urbanisme,
 - David DREUX Chef de Brigade à la Police Municipale,
 - Cécile RAVENET MAZEL Coordonnatrice du CLSPD (Conseil Local de la Prévention de la Délinquance).
- 30 habitants.

ORDRE DU JOUR

- 1. Modification du Plan Local d'Urbanisme : information suite à son approbation en Conseil territorial**
- 2. Retour sur des éléments de tranquillité publique dans le quartier**
- 3. Questions diverses**

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.



URBANISME

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est un document adaptable, qui mute au gré de l'avancement des projets urbains, en fonction de l'identification de nouveaux besoins, des évolutions du droit, pour clarifier une règle ou encore prendre en compte un document supra-communal. Le PLU définit le projet urbain de la ville, comment elle va se développer et gère tous les droits à construire.

Suite à l'enquête publique menée en janvier et février 2022, la modification du Plan Local d'Urbanisme a eu l'approbation du Conseil Municipal le 29 mars 2023, suivi de celle de l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre le 4 avril 2023. Il est rentré en vigueur le 17 mai dernier.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viudequartier@mairie-vitry94.fr - Référente du quartier Florence Montoux

Le Fort Conseil de Quartier



Objets de la modification validé en 2023 :

- Constructibilité dans les quartiers pavillonnaires (Zone UC) : mieux formuler les règles pour autoriser les projets sur des constructions existantes préexistantes au règlement du PLU 2020 mais devenues non conformes (Jurisprudence Sekler).
- Agriculture urbaine : règlementer les serres et abris pour animaux pour permettre le développement de l'agriculture urbaine.
- Patrimoine bâti et naturel : Ajouts de nouvelles protections et précisions sur des éléments déjà protégés.
- Commerce : Evolution des linéaires commerciaux pour correspondre à la réalité du terrain et permettre la réalisation d'un projet de rénovation.
- Accompagnement renforcé des secteurs de projets et de renouvellement urbain (Zone UP) : Rendre le PLU cohérent par rapport aux besoins opérationnels.

Focus sur le quartier du Fort : Le long de la rue Louise Aglaé Crette (numéros impairs dans la section entre le 57 rue Louise Aglaé Crette et la rue des Carrières) le classement interdit d'abattre, de porter atteinte aux arbres, de modifier leur aspect ou de compromettre leur conservation.

Il permet de mettre en cohérence le règlement avec le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de conforter un élément d'intérêt paysager et écologique.

Pour toutes vos questions le Service Urbanisme règlementaire vous reçoit et vous répond :

Tel/01 46 82 84 74 email /accueil412@mairie-vitry94.fr

Horaires : -du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

-les mercredis et jeudis après-midi sur rendez-vous seulement

Un débat s'engage :

 Une Habitante souhaite avoir plus de précisions sur ce que le PLU met en place en terme de lutte contre le dérèglement climatique dans le quartier du fort particulièrement ?

 Le PLU dans son ensemble, et plus particulièrement le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), prévoit le développement de trames bleues et des trames vertes. Les trames bleues sont des zones dans lesquelles sont valorisées la mise à jour de fontaines, de résurgences de sources, cheminant vers la Seine.

Les trames vertes favorisent quant à elles la préservation, le développement ou la création d'espaces verts qui permettront de relier entre elles les grandes entités paysagères du territoire.

Sur le quartier du Fort nous pouvons déjà remarquer l'épanouissement de l'alignement des arbres rue de la Concorde qui contribue au rafraichissement de l'espace public. Cet alignement accompagne le cheminement piéton

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viedequartier@mairie-vitry94.fr - Référente du quartier Florence Montoux

Le Fort Conseil de Quartier



vers les prairies du fort, création paysagère mêlant le respect d'une zone de biodiversité et l'accueil dans un lieu aménagé des habitants du quartier. Dans la dernière modification du PLU vient se rajouter une nouvelle zone de protection d'alignement d'arbres dans la rue Louise Aglaé Crette.

Le PLU prévoit aussi dans les zones pavillonnaires la protection de plus de 50% de la parcelle en zone de pleine terre afin de lutter contre l'artificialisation des sols et garantir ainsi l'écoulement des eaux de pluies au bénéfice des nappes phréatiques.

Le PLU prévoit aussi la protection de près d'une centaine d'arbres remarquables qu'ils soient sur l'espace public ou privé. Les propriétaires ont comme contrainte de les protéger et de les entretenir.

 Une habitante témoigne d'un fait sur une parcelle voisine de la sienne où sur ce terrain de plus de 450m² recouvert d'arbres, la personne, pour un projet de construction, a arraché la totalité des arbres. Quel recours existe-t-il pour empêcher cela ? Depuis il y a eu un impact sur la chaleur mais aussi sur l'amplification du bruit.

 Si il y a des obligations de plantation d'arbres et de protection de pleine terre, le droit à la construction reste très fort. Au service qui délivre les permis de construire nous recevons les propriétaires et nous accompagnons souvent les projets afin de préserver le plus possible le patrimoine arbustif.

 Quelles sont les actions menées par la municipalité pour favoriser l'implantation commerciale ?

 Monsieur Valentin Ierg, adjoint au Maire en charge du développement local et sportif, répond en présentant les différents axes d'action du secteur commerce :

- Le droit de préemption urbain permet notamment à la ville d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente par une personne physique (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain, dans certaines zones préalablement définies par elle. Ainsi sur l'avenue Paul Vaillant Couturier 2 commerces ont pu s'implanter, une fromagerie et dernièrement un restaurant de cuisine traditionnelle orientale. De même sur l'avenue Roger Derry a pu s'installer l'épicerie les Mains dans la Terre qui privilégie les producteurs issus de circuit court.
- La mise en place du linéaire protégé est un outil pour définir les types de commerces en rez de chaussée et en bordure de trottoir. Ainsi la municipalité parvient à réduire l'implantation de cabinet médicaux et à favoriser les commerces classiques. D'un point de vu de la légalité ces contraintes ne peuvent pas concerner l'ensemble de la ville.
- En terme d'attractivité le secteur commerce fait un gros travail auprès des porteurs de projets. Par exemple un travail est mené sur Paul Vaillant Couturier sur un local pour mener à bien un projet commerce important, nous le présenterons quand il sera abouti. Ici dans ce quartier les porteurs de projets sont moins intéressés et en plus il y a une dichotomie entre la volonté de certains habitants qui veulent préserver un quartier calme et d'autres qui privilégieraient l'implantation de cellules commerciales importantes de proximité. Cet équilibre est difficile à maintenir.

 Rue de la solidarité, est ce que les commerces qui sont installés actuellement vont-ils restés ?

Le Fort Conseil de Quartier



 Il y a un projet sur cette cellule commerciale qui est à encore à la négociation, le promoteur doit proposer une offre plus structurée que celle qu'il avait proposé initialement. Les commerces actuels n'ont pas exprimé le souhait de s'en aller.



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Cécile Ravenet-Mazel, coordinatrice du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance, présente les différentes missions de son secteur.

Le CLSPD est un cadre de concertation communal pour la prévention de la délinquance. 3 axes de travail sont menés :

- Les jeunes exposés à la délinquance,
- La lutte contre les violences faites aux femmes,
- Et l'aide aux victimes et la tranquillité publique.

Elle rappelle aussi les missions de la Police Municipale.

- Missions de proximité : sensibilisation et prévention auprès des écoliers et écolières, dans le domaine de la sécurité routière,
- Tranquillité publique et sécurité : points écoles, sécurisation des événements de la commune, présence lors des marchés, stationnement abusif, opération tranquillité vacances, gérer les nuisances de voisinage

Les bons réflexes

- En cas de stationnement gênant

Contactez la police municipale afin qu'elle puisse venir verbaliser.

- En cas de dépôts sauvages

Contactez la police municipale ou en informez les services via l'application « Vitry ma rue ».

- En cas de nuisances sonores

Durant ses heures d'ouverture appelez la police municipale, en dehors contactez la police nationale.

- 17 pour toute situation grave
- Police nationale 24h/24 : 01.47.18.35.00
- Police municipale : 01.55.53.17.36
- 8h-17h du lundi au vendredi
- 7h30-15h30 le samedi et 7h30-13h30 le dimanche

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viedequartier@mairie-vitry94.fr - Référente du quartier Florence Montoux

Le Fort Conseil de Quartier



 Rue André Malraux un habitant remercie l'efficacité de la Police Municipale pour avoir enlevé une voiture « ventouse ». Il relève un problème récurrent et souvent évoqué en conseil de quartier, c'est la dangerosité du cheminement des collégiens rue des carrières qui doivent emprunter la chaussée car de nombreux véhicules sont garés sur les trottoirs et ce jusqu'à la place de la liberté. Ensuite aux abords de la gendarmerie c'est la mécanique sauvage qui est installée. Comment tolère-t-on ces abus ?

 Monsieur Attar explique qu'actuellement la Police Municipale n'est pas en mesure de mobiliser aussi souvent qu'il le faudrait des équipages pour traquer les infractions au code de la route sur les 150 km de voirie à Vitry. En effet lorsque cette municipalité a pris ses fonctions il n'y avait plus que cinq policiers municipaux. Aujourd'hui ils sont quinze et nous espérons parvenir à vingt d'ici la fin de l'année et à plus de trente d'ici la fin du mandat. Partout en Ile de France le recrutement des policiers municipaux est soumis à une enchère de moyen (salaire, primes, outil de travail...). Vitry est plutôt dans la moyenne haute des salaires proposés. Un élément vient se rajouter à la tension dans les recrutements, c'est la question de l'armement des agents. L'ensemble des organismes syndicaux de la police le réclame. Vitry ne souhaite pas doter sa police d'arme létale. Dès que les effectifs atteindront vingt agents, l'amplitude horaire d'intervention de la police municipale permettra d'intervenir sur la voie publique en début de soirée, période la plus propice pour sanctionner ces infractions.

 Une habitante remercie la Police Municipale qu'elle appelle régulièrement pour signaler des stationnements abusifs, car elle a remarqué que ses appels étaient toujours suivis d'une intervention. Elle demande s'il est possible de mettre en place un système comparable à « Vitry ma rue » dédié aux déclarations des infractions ?

 Lorsque les effectifs le permettront, le traitement des déclarations faites sur « Vitry ma rue » seront plus rapidement traitées. Pour l'instant les mails et les appels téléphoniques sont traités en priorité.

 Une habitante souligne que des véhicules sont régulièrement garés en dehors des marquages dans la rue Marie Sorin Defresne.

 Monsieur Dreux connaît bien le problème et les équipes de la Police Municipale viennent régulièrement pour verbaliser.

 Un habitant fait remarquer qu'il y a toujours un trafic de cigarettes place de la liberté.

 Madame Ravenet Mazel précise que la police nationale mène une enquête sur la ville sur ce type d'infraction. Le spot de la place de la liberté est particulièrement surveillé.

Elle insiste sur le fait que c'est la récurrence des appels de plusieurs habitants (tous enregistrés au 17) qui permet la prise en charge et la mobilisation d'une équipe sur le fait rapporté.



ON RÉPOND À VOS QUESTIONS

Le Fort Conseil de Quartier



 Des habitants sollicitent l'intervention des services de la Ville de Vitry pour interpellier ceux de la Ville d'Ivry afin de signaler que la chicane installée rue Lucien Nadaire devant le lycée Romain Rolland est mal éclairée et donc peu visible. Elle peut présenter un danger pour les automobilistes.

 Rue André Malraux :

- La piste cyclable réalisée sur le trottoir laisse peu de place aux piétons d'autant que les utilisateurs ne respectent pas la piste cyclable.
- Les personnes habitant cette rue se sentent en danger quand elles sortent de chez elles, les vélos vont très vite.
- Cet axe est très emprunté par les collégiens et les lycéens, il y a un déficit de poubelles de rues, et d'un ramassage plus fréquent.
- Au niveau de l'intersection entre la rue Réaumur et la rue André Malraux il y a un plateau sur cette dernière qui s'est affaissé (nombreuses fissures). Cet état de la chaussée provoque beaucoup de bruit et de vibrations au passage des voitures et des bus. Les propriétaires du 24 et 31 rue André Malraux sont particulièrement impactés. Peut-on rénover la chaussée pour diminuer les nuisances ?
- Radar pédagogique caché par les arbres, la limitation à 30 km/h n'est pas respectée.

 Monsieur Shamime Attar répond d'abord à la problématique des pistes cyclables sur les trottoirs. Au début de la réalisation des espaces cyclables, les trottoirs, dès lors qu'ils étaient assez grands, ont été choisis pour les accueillir, surtout lorsque la chaussée est empruntée par des bus. Aujourd'hui la Ville ne fera plus de pistes cyclables sur les trottoirs, mais il est onéreux et non prévu de supprimer l'existant.

Monsieur Attar propose de mobiliser ses services pour trouver une résolution au plateau défectueux. Le radar pédagogique sera libéré de la végétation qui le cache.

 Rue Louise Aglaé Crette:

De nombreuses trottinettes roulent très rapidement sur les trottoirs. Quel mobilier urbain pourrait être installé pour les contraindre à ne pas emprunter l'espace dédié aux piétons ?

 Rue de la Solidarité : Il serait nécessaire de doter cette rue de corbeilles de rue supplémentaires.

 Une habitante signale un dépôt sauvage fait de potelets en ciment et parpaings qui est toujours là après l'avoir signalé il y a plusieurs semaines.

 Un habitant souhaite connaître les avancées du projet « Les Prairies du Fort ».

 Le calendrier a été décalé en raison de négociations avec le conseil départemental, propriétaire d'une partie du foncier visé pour le projet. Cette négociation devrait se poursuivre jusqu'à la fin de cette année civile, mais permettrait de démarrer les travaux en 2024 et d'aboutir à un projet de plus grande superficie aménagée que le projet initial.

Les réponses manquantes aux questionnements ci-dessus, seront données dans les prochains comptes

Le Fort Conseil de Quartier



rendus au fur et à mesure de leur instruction